



DIRECTION DE LA JEUNESSE
DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE

Appel à projets : Mise en place d'actions de formation dans le cadre du plan régional sport santé bien être 974

Contexte

Le Plan Régional Sport Santé Bien Etre 974 (SSBE 974), coordonné par l'Agence de Santé Océan Indien et la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale de la Réunion, vise à structurer une politique régionale de promotion et d'intégration de l'activité physique dans le mode de vie des réunionnais. Cette dynamique s'inscrit dans une démarche d'amélioration globale de la santé de la population réunionnaise. Le Label SSBE 974 sera attribué aux structures développant sur le territoire une offre de sport santé respectant des critères de qualité et de sécurité définis dans ce cadre. La formation des encadrants fait partie de ces critères.

Objectif

Le présent appel à projets vise à mettre en place des actions de formation sport-santé :

- de niveau 1 (pour un public pouvant bénéficier d'une pratique d'activité physique de type « loisir » en l'absence de contre-indication médicale)
- et de niveau 2 (pour un public présentant une maladie chronique de type ALD 30 pouvant bénéficier d'une pratique d'activité physique adaptée (APA) sur prescription du médecin traitant (cf instruction ministérielle n°DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions des dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée).

S'agissant d'un parcours de formation, la formation de niveau 1 correspond à un tronc commun obligatoire si une formation de niveau 2 est envisagée.

Ces actions de formation permettront le développement des offres SSBE labélisées sur le territoire réunionnais.

Qui peut répondre ?

Opérateurs de formation déclarés à la DIECTTE avec expérience dans le domaine du sport.

Un dossier par type de formation (niveau 1 et/ou 2) pourra être déposé (cf trame en annexe 1)

Critères de sélection

- le projet de formation devra s'appuyer sur le référentiel ci-joint
- le coût horaire devra être fourni avec le budget prévisionnel
- les modalités de financement devront être clairement précisées. Elles sont liées au statut des candidats. Pour information, Uniformation a manifesté son intérêt pour l'action SSBE.
- les projets des opérateurs proposant les deux niveaux de formation seront examinés en priorité
- la possibilité de débiter une formation niveau 1 dès le dernier trimestre 2018 sera privilégiée
- l'organisme sélectionnera en priorité les candidats susceptibles de suivre la formation SSBE de niveau 2 en 2019

Démarche et Calendrier

Dossier à adresser par courrier ou par courriel, **pour le 1^{er} septembre au plus tard**, à :

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de La Réunion (DJSCS)
Secrétariat de direction
14, allée des saphirs - CS 61044
97404 Saint-Denis cedex

[djcs974-direction@jscs.gouv.fr](mailto:djscs974-direction@jscs.gouv.fr)

Les dossiers feront l'objet d'une instruction par la DJSCS. Les opérateurs dont les dossiers seront retenus seront informés à partir du 15 septembre 2018.

Contact téléphonique : 02.62.20.54.03 ou 02.62.20.54.92